



PRÉPARATION AU CACES® : CHARIOT AUTOMOTEUR GERBEUR À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT R.485 Catégorie 2

OBJECTIF(S)

- ✓ Utiliser un chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant en respectant les règles de sécurité conformément à la recommandation R.485 de la CNAM.
- ✓ Connaître les risques spécifiques à ce matériel, les caractéristiques, les capacités et les éléments de sécurité de l'appareil.
- ✓ Obtenir le CACES® de la catégorie concernée.

L'obtention du CACES® catégorie 2 donne la possibilité de remettre une autorisation de conduite pour la catégorie 1.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Toute personne utilisant régulièrement ou occasionnellement un chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Être médicalement apte.

Être âgé d'au moins 18 ans.

DURÉE

14H00 (2 jours).

Formation puis test.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

Il n'y a pas d'obligation réglementaire pour la partie formation. En revanche, le nombre de tests journaliers est limité à 6 par testeur d'après la recommandation R.485.

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

- Connaître les obligations et les responsabilités du conducteur.
- Connaître les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite, règlement intérieur...).
- Connaître les catégories de chariots automoteurs gerbeurs : catégorie 1, pour une hauteur de levée de 1,20 à 2,50 m et catégorie 2, pour une hauteur de levée supérieure à 2,50 m.
- Connaître les principaux risques : basculement, chute de charge, heurt, écrasement...
- Appréhender les règles de conduite, de circulation, de chargement et de stationnement.
- Savoir vérifier l'adéquation du chariot en fonction de sa capacité de charge, hauteur de travail, natures du sol et du travail.
- Savoir identifier les organes de sécurité, les vérifications et entretiens courants à effectuer.
- Connaître les règles d'utilisation et de sécurité, liées aux batteries notamment, pour leur mise en charge.

FORMATION PRATIQUE (réalisée selon le modèle)

- Effectuer l'examen d'adéquation du transpalette (type de travail, environnement, capacité, hauteur).
- Réaliser la prise de poste (contrôles visuels et de fonctionnement)
- Circuler avec l'appareil à vide, en charge, en courbes, en marche avant et arrière.
- Prendre et déposer une charge au sol, arrêter le chariot en sécurité.
- Effectuer le gerbage en pile, en palettier, charger un véhicule depuis le sol.
- Réaliser les manœuvres avec souplesse et précision.
- Connaître les opérations de maintenance de son niveau et savoir les réaliser.

ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

- Test théorique (QCM) et test pratique en conformité avec la recommandation R.485 de la CNAM.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

07H00 (1 jour) de formation et 07H00 (1 jour) de tests théoriques et pratiques.

Utilisation du chariot automoteur gerbeur dans toutes les conditions imposées par la recommandation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 6 stagiaires.

Un chariot automoteur gerbeur et un espace conforme à la réalisation des tests CACES® cat.2.

Diaporama, exposés, vidéos.

VALIDATION DE LA FORMATION

Délivrance du CACES® si réussite aux tests théoriques et pratiques.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

L'autorisation de conduite remise par l'employeur est à aussi souvent que nécessaire.

D'après la recommandation R.485, le CACES® obtenu est valable pendant 5 ans.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Pièce d'identité.

Photo d'identité (préciser le nom du stagiaire au dos).

Certificat d'aptitude médicale à la conduite des engins concernés délivré par la médecine du travail.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Disposer des Équipements de Protection Individuelle (EPI) suivants :

Chaussures de sécurité.

Gants de manutention.

Gilet de sécurité rétro-réfléchissant.

Protections auditives (selon le chariot).

Matériel pour écrire.